



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal  
du mardi 31 MARS 2009  
Salle La Rance – 20 heures 30**

**Présents** : Mrs BOUNIE – AMADIEU – BRANDALAC – BRAYAT – CABEZON – DESSALES – FEL - GENTIL - LELARGE – PICARROUGNE - ROUZIERES – TOURRILHES – Mesdames DELORT – FERRIERES – HERCOUET-TESTA – RAVANEL – SEYROLLE – TANNE

**Excusés** M VISINONI donne pouvoir à Mme TANNE. A partir de 22h30 M BRAYAT donne pouvoir à M LELARGE

**1/LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2009 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2008**

Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés à l'unanimité, Monsieur le Maire ne participant pas au vote conformément à la loi (Annexe 1).

**3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2008 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009**

**3-1/ BUDGET ANNEXE LE CAMP**

**Affectation des résultats du Compte Administratif 2008**

- **20 977.69€** résultat positif 2008 de la section d'investissement 2008 sont reportés en recettes d'investissement 2009.
- **11 850€** résultat négatif 2008 de la section de fonctionnement 2008 sont reportés en dépenses de fonctionnement 2009

**Budget Primitif 2009 :**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 201 000€ et en investissement également à 201 000€.

**3-2/ BUDGET ANNEXE LE CONTE :**

**Affectation des résultats du Compte Administratif 2008**

- **9 187.25€** résultat négatif 2008 de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2009.
- **691.76€** résultat négatif 2008 de la section de fonctionnement sont reportés en dépenses de fonctionnement 2009.

### **Budget Primitif 2009 :**

Les travaux débiteront au mois d'avril, avec une mise en vente des premiers lots d'ici la fin de l'année 2009. Le prix de vente au m<sup>2</sup> sera connu début du 2<sup>ème</sup> semestre.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 877 000€ et en investissement à 540 000€.

### **3-3/ BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE**

Ce budget ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il est systématiquement déficitaire et une subvention d'équilibre du budget principal vient tous les ans couvrir ce déficit.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 4 000€.

### **3-4/ BUDGET ANNEXE CAMPING :**

#### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2008**

- **18 649.64€** résultat négatif 2008 de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2009.
- **18 647.64€** résultat positif 2008 de la section de fonctionnement sont affectés en recettes d'investissement 2009, afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.

### **Budget Primitif 2009 :**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 70 000€ et en investissement à 131 700€

Des travaux sont indispensables, mais compte tenu de leur importance, ils devraient être réalisés en deux phases, une au printemps et l'autre à l'automne. La mise aux normes électriques et la réfection de la toiture de plusieurs bâtiments représentent une dépense considérable.

### **3-5/ BUDGET ANNEXE DE L' EAU :**

#### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2008**

- **243 505.55€** résultat positif 2008 de la section d'investissement sont reportés en recettes d'investissement 2009.
- **90 460.91€** résultat positif 2008 de la section de fonctionnement sont reportés en recettes de fonctionnement 2009.

### **Budget Primitif 2009 :**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 331 000€ et en investissement à 384 000€.

Ce budget prévoit l'acquisition d'un logiciel de relevé de compteurs à distance ainsi que l'achat de véhicules. Des travaux d'investissement importants sont envisagés : le renforcement des réseaux d'eau potable de l'Estradotte, du secteur Oratoire et probablement d'autres secteurs après analyse du réseau par la DDEA.

Une étude devrait être lancée courant 2009 afin d'analyser les possibilités d'amélioration des ressources en eau.

### **3-6/ BUDGET PRINCIPAL**

#### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2008**

- **443 300.87€** résultat négatif 2008 de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2009.
- **443 300.87€** (une partie du résultat de fonctionnement 2008) sont affectés en recettes d'investissement 2009 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement
- **117 178.89€** (solde du résultat positif 2008 de la section de fonctionnement 2008) sont reportés en recettes de fonctionnement 2009.

#### **Budget Primitif 2009**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 888 960€ et en investissement à 2 611 000€

Ce budget prévoit en investissement notamment :

- Le lancement des travaux de restauration du clocher et de la façade Ouest de l'abbatiale
- Le début de l'aménagement du secteur Oratoire (travaux des réseaux principalement)
- Des travaux de voirie envisagés à La Galtayrie, Grenier, Gramat, Calsacy, Impasse des Barthes ainsi que des enrochements (La Cabane + le long de l'Arcambe).
- L'aménagement de la rue du Coustalou
- L'installation de toilettes publiques
- La réalisation d'une aire de lavage et d'un local de chasse
- L'étude d'aménagement du Truel.
- Des achats de matériels (mobilier urbain, sono, aménagement des écoles, de la mairie, du FAA, garderie, école de musique...)
- Des achats de terrains à La Marsotte
- Une étude PLU valant modification du POS en PLU
- L'aménagement de l'éclairage au stade municipal

Au vu de l'importance du volume des dossiers envisagés, et de la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2009, des emprunts conséquents devront être contractés. Les réponses des financeurs ne sont pas toutes parvenues notamment l'Etat pour la DGE. Les opérations ne pourront débuter qu'une fois les accords de subventions obtenus.

### **3-7/ FIXATION DU PRODUIT ET DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS 2009 (TH / TFB / TFNB)**

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2009 s'élèvent à :

T.H.	2 009 000	(1 967 000 en 2008)
T.F.B.	1 651 000	(1 599 000 en 2008)
T.F.N.B.	30 317	(30 900 en 2008)

Conformément aux engagements politiques pris par le conseil municipal les taux 2008 sont maintenus soit :

	Taux communal 2009	Pour mémoire, taux moyens communaux de 2008 au niveau	
		national	départemental
Taxe d'habitation	9.63%	14.57%	14.72%
Taxe foncière bâtie	19.82%	18.74%	23.28%
Taxe foncière non-bâtie	94.74%	44.81%	83.72%

### **3-8/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS**

Les subventions 2009 attribuées aux associations s'élèvent au total à 47 880€ (Annexe 2).

### **3-9/ CONVENTION DE VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2007 et 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

La commune de Maurs s'engage dans ce dispositif.

## **4/ PERSONNEL COMMUNAL**

### **4-1/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL-2<sup>ème</sup> classe.**

Suite à l'inscription sur le tableau des agents promouvables d'un des agents communaux, un poste à temps complet est ouvert à compter du 01/06/09.

### **4-2/ CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des Services Municipaux (Piscine – Services Techniques – Animation) durant la saison estivale, les emplois saisonniers suivants sont créés:

➤ **Pour la piscine municipale :**

Un Maître Nageur Sauveteur Educateur du 15 juin 2009 au 31 août 2009 (35 heures)

Deux Adjointes Techniques : un du 16 juin 2009 au 31 août 2009 (35 heures) et l'autre du 01 juillet 2009 au 31 août 2009 (24 heures)

➤ **Pour le camping :**

Un Adjoint d'animation du 09 juillet 2009 au 13 août 2009 (19 heures)

➤ **Pour le salon des peintres :**

Un Adjoint d'animation du 18 juillet 2009 au 8 août 2009 (30 heures)

➤ **Pour les services techniques :**

Deux Adjointes Techniques du 01 juillet 2009 au 31 août 2009 (35 heures)

### **4-3/ CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT AIDE (CAV/CAE)**

Monsieur le Maire souligne que ce type de contrat permet l'embauche de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Un appel à candidature a été lancé par l'intermédiaire du Pôle Emploi.

#### **4-4 / PRISE EN CHARGE DE LA VAE D'UN AGENT.**

La commune décide d'allouer une aide de 300€ à un de ses agents, animateur territorial, qui souhaite effectuer une formation payante de V. A. E. (Validation des Acquis de l'Expérience) afin de pouvoir passer un des concours de la filière culturelle.

#### **4-5/ RENOUELEMENT DE CONVENTION GRETA**

Cette convention prévoit la mise à disposition pour la commune de l'agent contractuel du GRETA de l'antenne de MAURS et qui assure également l'animation, à l'espace multimédia. Pour une durée de 1328 heures de travail : 968 heures sont prises en charge par le GRETA des Monts du Cantal, et 360 heures par la Commune de MAURS.

Durant les horaires d'ouverture de l'antenne FORE (GRETA), l'animatrice peut également ouvrir l'espace multimédia.

### **5/ ADMINISTRATION GENERALE**

#### **5-1/ ABBATIALE SAINT-CESAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2007, la DRAC ne réalise plus l'assistance à maîtrise d'ouvrage des monuments historiques pour les communes de plus de 2 000 habitants.

En conséquence le contrat de mission en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) est transféré à la commune de Maurs.

#### **5-2/ ERGDF – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal acte que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

#### **5-3/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS**

Le tableau des indemnités des élus proposé lors du dernier Conseil Municipal ne tenait pas compte de la revalorisation indiciaire du 01/10/08. En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture des indemnités de fonction versées aux élus revalorisées à cette date:

- Indemnité de fonction du maire.....	1 459,71 Euros
- Indemnité du premier Adjoint.....	559,12 Euros
- Indemnité du deuxième Adjoint.....	559,12 Euros
- Indemnité du troisième Adjoint.....	559,12 Euros
- Indemnité du quatrième Adjoint.....	559,12 Euros
- Indemnité du cinquième Adjoint.....	559,12 Euros
- Indemnité de fonction du premier Conseiller Délégué.....	225,15 Euros
- Indemnité de fonction du deuxième Conseiller Délégué.....	225,15 Euros

#### **5-4/ MISE A JOUR DES TARIFS CAMPING**

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans la délibération n° DEL – 95/41/2008/12/13 concernant les « tarifs réduits du camping au delà du 16<sup>ème</sup> jour ». Ainsi, les tarifs du camping sont les suivants :

<b>CAMPING MUNICIPAL LE VERT*** : Prix TTC avec accès piscine inclus / taxe de séjour en sus</b>		01/05 au 10/07	11/07 au 22/08	23/08 au 30/09
-Une journée enfant moins de 4 ans	-	-	-	-
-Une journée enfant (4-12 ans révolus)	1.45€	-	1.70€	-
-Une journée adulte	2.40€	2.40€	2.90€	2.40€
-Un emplacement journalier	5€	5€	6€	5€
-Voiture et moto	1.30€	1.30€	1.50€	1.30€
-Animal (chien...)	0.70€	1€	1€	1€
-Camping car	6€	6€	7.20€	6€
-Forfait journalier garage mort	3€	3€	3€	3€
-Tarif réduit à compter du 16 <sup>ème</sup> jour de présence :				
- Une journée enfant	1.25€	-	1.45€	-
- Une journée adulte	2.15€	2.40€	2.40€	2.40€
-Pour les groupes d'enfants encadrés (à partir de 8 enfants)				
- Emplacement sans branchement	2€	2€	2.40€	2€
- Emplacement avec branchement	5€	5€	6€	5€
- Séjour des accompagnateurs	-	-	-	-
-Jeton monnayeur pour la machine à laver le linge	4.25€	4.25€	4.25€	4.25€
- Caution pour carte magnétique	50€	50€	50€	50€

#### **5-5/ ACCORD D'ENTRETIEN CONJOINT (Bagnac sur Célé – Maurs)**

Cet accord concerne le chemin appartenant pour moitié à la Commune de BAGNAC SUR CELE et pour moitié à la Commune de MAURS.

#### **5-6/ AAPPMA : modification du règlement de pêche au Domaine du Fau**

Sur propositions de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Châtaigneraie), le règlement pour la pratique de la pêche sur le Domaine du Fau est modifié comme suit.

- Le prix des cartes à la journée passe de 5 Euros à 6 Euros,
- Les cartes dites à la semaine sont supprimées,
- Le règlement prévoit une disposition particulière donnant la possibilité à l'A. A. P. P. M. A. d'interdire la pêche sur les étangs qu'elle gère à certains pêcheurs contrevenants notamment en cas de récidive.

#### **5-7/ MESURES COMMUNALES DE POLITIQUE DE L'HABITAT**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite développer sa politique d'amélioration de l'habitat et notamment afin de favoriser l'intégration dans les bâtiments à usage d'habitation principale d'équipements de production d'énergie. Ainsi, la « prime énergie renouvelable » va être mise en place en 2009. Elle concerne uniquement la production d'eau chaude sanitaire solaire et le montant forfaitaire s'élève à 300€/habitation principale (Annexe 3).

La prime au ravalement de façade, déjà en vigueur, est maintenue mais ses conditions d'attributions sont légèrement modifiées.

#### **5-8/ SOUTIEN A LA REGION AUVERGNE**

Depuis 1992, il existe un système de dotation de péréquation au profit des Régions disposant d'un potentiel fiscal faible. L'Auvergne ne bénéficie plus de cette solidarité nationale depuis 2008. Compte tenu de la suppression de cette dotation de péréquation, la Région Auvergne voit sa dotation globale de fonctionnement diminuer de 2,26 % en 2009 alors que l'ensemble des régions françaises voit leur dotation augmenter en moyenne de 1,98 %.

En conséquence, le Conseil Municipal assure de son soutien la Région Auvergne, regrette la suppression de la dotation de péréquation pour la Région Auvergne et demande au gouvernement de réviser les modalités de calcul afin de permettre à l'Auvergne de bénéficier à nouveau de la solidarité nationale.

#### **5-9/ LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE (GERMES LAROCHE)**

Cette opération concerne un échange de terrain entre la commune et un administré qui souhaite réaliser une clôture. Monsieur Guy EYMARD est désigné comme Commissaire-Enquêteur. L'ensemble des frais (Notaire – Géomètre...) afférents à l'affaire seront à la charge du demandeur.

Affiché le 09 avril 2009  
**LE MAIRE,**

**F. BOUNIE**

## ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

<b>COMPTE ANNEXE : Lotissement Le Camp</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	2 141,00			28 464,01	2 141,00	28 464,01
Opérations de l'exercice	90 853,81	81 144,81	79 022,31	71 535,99	169 876,12	152 680,80
<b>TOTAUX</b>	<b>92 994,81</b>	<b>81 144,81</b>	<b>79 022,31</b>	<b>100 000,00</b>	<b>172 017,12</b>	<b>181 144,81</b>
Résultats de clôture	11 850,00	0,00	0,00	20 977,69	0,00	9 127,69
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>11 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 977,69</b>	<b>0,00</b>	<b>9 127,69</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>11 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 977,69</b>	<b>0,00</b>	<b>9 127,69</b>

<b>COMPTE ANNEXE : Lotissement Le Conte</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	9 879,26	9 187,50	9 187,25	0,00	19 066,51	9 187,50
<b>TOTAUX</b>	<b>9 879,26</b>	<b>9 187,50</b>	<b>9 187,25</b>	<b>0,00</b>	<b>19 066,51</b>	<b>9 187,50</b>
Résultats de clôture	691,76	0,00	9 187,25	0,00	9 879,01	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>691,76</b>	<b>0,00</b>	<b>9 187,25</b>	<b>0,00</b>	<b>9 879,01</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>691,76</b>	<b>0,00</b>	<b>9 187,25</b>	<b>0,00</b>	<b>9 879,01</b>	<b>0,00</b>

<b>COMPTE ANNEXE : Transport scolaire</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 126,58			0,00	1 126,58
Opérations de l'exercice	2 551,60	1 425,02			2 551,60	1 425,02
<b>TOTAUX</b>	<b>2 551,60</b>	<b>2 551,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 551,60</b>	<b>2 551,60</b>
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>COMPTE ANNEXE : Camping</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		10 077,14	12 848,06		12 848,06	10 077,14
Opérations de l'exercice	38 703,68	47 274,18	20 649,64	14 848,06	59 353,32	62 122,24
<b>TOTAUX</b>	<b>38 703,68</b>	<b>57 351,32</b>	<b>33 497,70</b>	<b>14 848,06</b>	<b>72 201,38</b>	<b>72 199,38</b>
Résultats de clôture	0,00	18 647,64	18 649,64	0,00	2,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>18 647,64</b>	<b>18 649,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>18 647,64</b>	<b>18 649,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>

**COMPTE ANNEXE : EAU**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		76 369,30		244 419,31	0,00	320 788,61
Opérations de l'exercice	228 145,31	242 236,92	60 723,56	59 809,80	288 868,87	302 046,72
<b>TOTAUX</b>	<b>228 145,31</b>	<b>318 606,22</b>	<b>60 723,56</b>	<b>304 229,11</b>	<b>288 868,87</b>	<b>622 835,33</b>
Résultats de clôture	0,00	90 460,91	0,00	243 505,55	0,00	333 966,46
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>90 460,91</b>	<b>0,00</b>	<b>243 505,55</b>	<b>0,00</b>	<b>333 966,46</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>90 460,91</b>	<b>0,00</b>	<b>243 505,55</b>	<b>0,00</b>	<b>333 966,46</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés (N-1)		227 422,09	400 439,00		400 439,00	227 422,09
Opérations de l'exercice	1 524 495,59	1 857 553,26	611 211,55	568 349,68	2 135 707,14	2 425 902,94
<b>TOTAUX</b>	<b>1 524 495,59</b>	<b>2 084 975,35</b>	<b>1 011 650,55</b>	<b>568 349,68</b>	<b>2 536 146,14</b>	<b>2 653 325,03</b>
Résultats de clôture	0,00	560 479,76	443 300,87	0,00	0,00	117 178,89
Restes à réaliser			442 000,00	442 000,00	442 000,00	442 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>560 479,76</b>	<b>885 300,87</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>559 178,89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>560 479,76</b>	<b>443 300,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 178,89</b>

## **ANNEXE 2 : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2009**

Nom Association	Article	2008	Subv except. 2008	2009	Subv except. 2009
Accordéon Club de la Châtaigneraie	6574	500,00		500,00	
ADAPEI (adhésion)	6574	40,00		40,00	
ADMD (adhésion)	6574	40,00		40,00	
ADMR (adhésion)	6574	770,00		770,00	
Amicale Laïque	6574	300,00		300,00	
Amicale Sapeurs Pompiers	6574	630,00		630,00	
AQUABON	6574	150,00		200,00	
Arpège 122	6574	100,00		100,00	
Association Distefano	6574	100,00		100,00	
Badminton (Mauris en Forme)	6574	100,00		100,00	
Banque Alimentaire (adhésion)	6574	40,00		40,00	
Billard Club Maursois	6574	80,00		0,00	
Cantine Scolaire	6574	14 500,00		14 500,00	
Cap Animation	6574	14 732,50		0,00	
Comité Départemental de la Résistance	6574	50,00		50,00	
Comité Départemental d'Ed. pour la santé (CODES) (adhésion)	6574	40,00		40,00	
Comité des Fêtes	6574	10 000,00		10 000,00	
Coopérative scolaire école mat.	6574	400,00		400,00	
Cyclo. De Mauris	6574	600,00		600,00	300,00
Dispo Services	6574		300,00		
Donneurs de Sang	6574	160,00		160,00	
FAL	6574	100,00		100,00	
FC Châtaigneraie	6574	2 000,00	300,00	2 000,00	
FNACA	6574	150,00	500,00	150,00	
Foyer Socio Educatif Collège	6574	120,00		120,00	
Groupement de développement agricole (adhésion)	6574	150,00		150,00	
Gymnastique volontaire	6574	160,00		160,00	
Hand Ball Club	6574	1 500,00		1 500,00	
Jeunesse au Plein Air (adhésion)	6574	40,00		40,00	
Karaté Alliance	6574	80,00		80,00	
La Ganelette	6574	2 000,00		2 000,00	
Les Amis de la Lecture (adhésion)	6574	100,00		100,00	
Mine de Rien	6574			200,00	
Mutilés du Travail	6574	100,00		100,00	
Nocturne Aquagym	6574	100,00		100,00	
Parents d'élèves écoles priv.	6574	200,00		200,00	
Parents déléves écoles pub.	6574	200,00		200,00	
Patchwork	6574	80,00		80,00	
Paysans d'Autrefois	6574	500,00		500,00	
Petite Boule Maursoise	6574	810,00	310,00	810,00	
Prévention Routière	6574	100,00		100,00	
RASED				1 500,00	
Restos du Cœur	6574		900,00	1 000,00	
Secours Catholique	6574	160,00		160,00	
Stade Maursois	6574	6 000,00		6 000,00	
Sté de chasse	6574	130,00		130,00	

Sté de Pêche	6574	130,00		130,00	
Tennis Club	6574	150,00		150,00	
Tennis de table	6574	450,00		450,00	
Vélo Club Maursois	6574	800,00	100,00	800,00	
<b>TOTAL</b>		<b>59 642,50</b>	<b>2 410,00</b>	<b>47 580,00</b>	<b>300,00</b>

### ANNEXE 3 : Conditions d'attribution de ces primes.

	<b>Prime Ravalement de Façade</b>	<b>Prime Energie Renouvelable – Eau Chaude Sanitaire Solaire</b>
<b>Périmètre</b>	Action concerne le territoire de la commune de Maurs.	Action concerne le territoire de la commune de Maurs.
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les propriétaires occupants, usufruitiers ou propriétaires indivis,</li> <li>- les propriétaires bailleurs, à l'exception des organismes publics, d'immeubles à usage mixte (l'aide sera calculée au prorata de la surface de la partie à usage d'habitation).</li> </ul> <p>Aucun plafond de ressources ne sera imposé pour l'attribution de l'aide communale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les propriétaires occupants, usufruitiers ou propriétaires indivis,</li> <li>- les propriétaires bailleurs, à l'exception des organismes publics, d'immeubles à usage mixte (l'aide sera calculée au prorata de la surface de la partie à usage d'habitation).</li> </ul> <p>Aucun plafond de ressources ne sera imposé pour l'attribution de l'aide communale.</p>
<b>Obligations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le requérant devra obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux prévus par le code de l'urbanisme, en déposant une déclaration de travaux en Mairie.</li> <li>- <b>La demande d'aide du requérant doit parvenir en mairie avant tout commencement de travaux.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le requérant devra obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux prévus par le code de l'urbanisme, en déposant une déclaration de travaux en Mairie.</li> <li>- La demande d'aide du requérant doit parvenir en mairie avant tout commencement de travaux.</li> </ul>
<b>Critères d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux concernant les façades vues du domaine public, sous réserve que les logements répondent aux normes actuelles de confort,</li> <li>- le ravalement entier d'une façade,</li> <li>- les travaux de crépis ou enduits (à l'exclusion de badigeons ou de peintures),</li> <li>- les travaux de rejointoiement, de sablage,</li> <li>- les peintures des menuiseries ou ferronneries extérieures dans le cadre de la réfection entière des façades.</li> </ul> <p>Seront considérées comme <b>prioritaires</b>, les demandes d'aide concernant les <b>façades situées en bordure d'un espace public aménagé par la collectivité.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux concernent <b>uniquement la production d'eau chaude sanitaire solaire</b>,</li> <li>- les dossiers devront avoir obtenus un avis favorable de l'ADEME,</li> <li>- les travaux seront effectués pour une résidence principale par un professionnel agréé avec du matériel homologué,</li> <li>- une seule prime par foyer.</li> </ul>
<b>Montant de l'aide</b>	<p>Le montant de l'aide communale est fixé à <b>20 % des travaux HT, plafonné à 762€ par immeuble.</b></p> <p>Cette action communale est cumulable avec la subvention de l'A.N.A.H. pour les propriétaires bailleurs, et avec la subvention de l'Etat (P.A.H.) pour les propriétaires occupants.</p>	<p><b>300€/habitation principale</b></p> <p>Cette action communale est cumulable avec d'autres subventions (ADEME, Région...)</p>
<b>Pièces justificatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un justificatif de domicile,</li> <li>- Un devis détaillé,</li> <li>- Un justificatif de dépôt de déclaration préalable de travaux,</li> <li>- Une copie des factures au terme des travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un justificatif de domicile,</li> <li>- Un devis détaillé,</li> <li>- Un justificatif de dépôt de déclaration préalable de travaux,</li> <li>- Une copie de l'avis de l'ADEME,</li> <li>- Une copie des factures au terme des travaux.</li> </ul>

L'attribution de ces primes est octroyée après avis de la commission économie-cadre de vie sur décision du Maire. Le versement de l'aide intervient après la réalisation des travaux, sur la demande du particulier et suite au contrôle de la Commission.